

# Le ministère de l'Injustice ou le jugement de Salomon



Quel est le rôle de la justice dans une société où ce pouvoir régaliens est assumé par l'Etat ? La balance, symbole de la justice, nous donne la réponse, rétablir l'équilibre en faveur de ceux qui ont été lésés par les agissements d'autres personnes. Et, plus le préjudice est grand, plus la peine prononcée doit être dure ; sinon il ne peut y avoir d'équilibre et le sentiment d'injustice prédomine. Du temps où les populations étaient réparties en clans ou en tribus, celui ou celle qui avait transgressé les lois du groupe se retrouvait exclu ou supprimé sans autre forme de procès, car la survie collective était primordiale. Mais, même aujourd'hui, la morale collective est la condition de la survie de notre civilisation.

Le roi Salomon était devant un dilemme : deux femmes revendiquaient le même nourrisson et il ne savait qui était la

mère. Il feint de « couper la poire en deux » et de donner la moitié du bébé à chacune des demanderesses. L'une des deux semble accepter le partage, mais l'autre femme, révoltée, préfère céder l'enfant à sa rivale. Le roi décide alors de donner l'enfant à la seconde. Ce faisant, il a montré clairement que pour rétablir l'équilibre, il fallait trancher en faveur de celle qui était la plus lésée, ce qui doit être la base même d'une bonne justice.

Beaucoup de monarques avaient à cœur de rendre la justice : ils montraient en réglant les conflits qu'ils étaient les garants de la paix sociale. Malgré la complexité sans cesse croissante des lois et l'augmentation de la population, cette continuité a été assurée jusqu'à ces cinquante dernières années. Comme toute la société française, la magistrature est alors gangrenée par le gauchisme, maladie infantile de l'humanité. Cette idéologie pernicieuse basée sur la jalousie et l'envie envers ceux qui ont réussi, a complètement noyauté les organismes publics, de l'université au journalisme en passant par les cours de justice.

Par exemple, Le droit de propriété est foulé aux pieds, les squatteurs qui s'installent chez vous ne sont expulsables qu'avec d'extrêmes difficultés. Les conflits entre voisins sur le bâti illégal sont réglés à la manière de « l'huître et les plaideurs » de La Fontaine, une amende est collée au contrevenant, ce qui ne change rien pour la victime.

Le basculement est alors irréversible et les dégâts vont devenir terrifiants.

## **La criminalisation des opinions et des intentions**

En votant des lois contre le racisme et le négationnisme, les députés ont mis le doigt dans un engrenage fatal, car elles reposent sur des éléments subjectifs qui peuvent être interprétés de façon très différente. La fonction d'équilibre

de la justice a été ainsi transformée en instrument idéologique de répression des idées, soumettant les opinions à une véritable censure menée par de multiples associations subventionnées qui se sont engouffrées dans la brèche ouverte par le législateur.

C'est ainsi qu'une personne disant ou écrivant « je n'aime pas les homosexuels, ou les noirs », risque fort de se retrouver directement devant un tribunal, avec au moins une forte amende à la clé, la fermeture de ses comptes sociaux et l'impossibilité de s'exprimer médiatiquement. S'il n'existe pas de telles associations, comme par exemple pour les auvergnats ou les chrétiens, elle peut encore se le permettre sans être pénalisée.

Le but de cette manœuvre, car c'en est une, n'est pas de « lutter contre la haine », sinon bien des rappeurs avec des paroles comme « nique la France » ou « nique la police » seraient déférés devant les tribunaux. C'est de faire taire toute pensée contraire à l'idéologie prônée par la bien-pensance et matraquée quotidiennement par des médias aux ordres. Les juges, dans leur grande majorité, ont choisi leur camp, et ce n'est pas celui du peuple français, mais celui des élites mondialistes, les mêmes qui ferment les comptes Facebook ou Twitter qui leur déplaisent.

## **Justice pour tous !**

La condition sine qua non pour que le pouvoir judiciaire soit délégué à l'Etat avec l'accord de la population est l'égalité de tous devant la loi, les puissants et les humbles. Ce qui n'est pas toujours facile, comme le montre le film « Justice for all » interprété par Al Pacino. Il est clair que ce n'est plus le cas aujourd'hui, l'idéologie ayant introduit des « préférences » pour certaines catégories de personnes. C'est quotidiennement que l'on apprend que des « jeunes » ayant agressé des policiers ou des pompiers ou même de simples citoyens, se retrouvent immédiatement relâchés sans même que

leur dossier soit examiné. A contrario, quelqu'un qui se défend et blesse un cambrioleur est tout de suite mis en garde à vue et inculpé. Il aura toutes les peines du monde à prouver qu'il était en légitime défense.

Les soi-disant « réfugiés mineurs », qui en réalité n'en sont pas car les parents n'abandonnent pas volontiers leurs enfants, ont la plupart du temps des sanctions dérisoires pour des faits graves de violences tels que la victime est handicapée à vie, comme dans le cas de Christian Marin. Et il se trouve toujours un juge pour réduire encore la peine en catimini. Les agressions de plus en plus sauvages qui finissent par percer dans les médias, comme celle de Yuryi, sont la conséquence directe de ce laxisme judiciaire qui est devenu insupportable pour nos compatriotes.

Un homme condamné pour des dizaines de viols est relâché dans la nature après une peine ridicule, et à nouveau il viole et il tue Célèste, 15 ans. Victorine, 18 ans, est morte, près de Lyon : la racaille avait tenté de la violer, et elle a évité la prison ! Pour toute sanction, il doit simplement porter un bracelet électronique. Le développement grandissant de l'insécurité dans nos villes et nos campagnes est la conséquence directe de ce laxisme criminel.

Il devrait être évident que plus la situation se dégrade, plus la réponse devrait être forte et dissuasive. Sinon c'est la loi de la jungle qui prévaudra bientôt. La suppression de la peine de mort fut une erreur capitale. Car, de même que personne ne propose la suppression de notre armement atomique de dissuasion, une telle sanction est psychologiquement indispensable pour faire comprendre que la justice ne reculera pas devant les mesures extrêmes pour que force reste à la loi.

La photo d'une promotion d'une école de magistrature est révélatrice : la très grande majorité des diplômés est féminine. Or, dans la plupart des sociétés, les femmes sont conditionnées pour plaire, ce qui implique qu'elles sont

soumises davantage que les hommes au conformisme ambiant, que l'on appelle le politiquement correct. Malheureusement, les décisions de justice ne sont pas faites pour plaire, mais pour réparer les torts,. Un juge impartial doit donc prendre le risque d'être impopulaire, et généralement une femme s'y résout difficilement. Je ne suis pas opposé par principe à la féminisation des métiers, mais si une femme est incapable de prendre une décision nécessaire mais impopulaire, elle ferait mieux de choisir une autre carrière.

Hélas, les signaux envoyés à la population par la nomination de ministres notoirement connus pour leur laxisme et leur apitoiement sur le sort des délinquants (Taubira, Belloubet et Dupont-Moretti étant à mettre dans le même sac ) ne font qu'encourager ceux-ci dans leur besogne habituelle. Les terroristes sont relâchés sous des prétextes futiles, et peuvent préparer tranquillement de nouveaux attentats. Ce qui inquiète les brigades anti-terroristes, mais ce gouvernement autiste n'en a cure : il préfère provoquer les français en faisant le contraire de ce qu'ils souhaitent.

## **Le bras armé des partis de gauche**

Tous ces magistrats savent très bien à quel point leur institution est dévoyée, et, malgré le statut qui les protège, craignent le mécontentement grandissant qui s'élève. Pour s'en protéger, ils vont alors peser sur les élections présidentielles en essayant d'éliminer les candidats qui leur seraient défavorables.

Il n'est donc pas étonnant de voir cette profession soutenir le pouvoir de gauche en place, par la multiplication des procès faits à leurs adversaires. Le cas emblématique est évidemment celui de François Fillon, quasiment éliminé par une coalition médiatico-judiciaire. Il y a aussi l'acharnement contre l'ancien président Nicolas Sarkozy, mais en fait contre tous les partis qui ne sont pas dans la ligne idéologique de la gauche.

Mais tout cela est peine perdue : la pente immorale sur laquelle est engagée l'institution judiciaire ne peut plus être remontée et sa déchéance est inéluctable.

**Gilles Merivac**